



# ODYSSÉE DÉVELOPPEMENT



## Formation IAS Niveau 2

**Qualiopi**  
processus certifié

FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au  
titre de la catégorie d'action suivante :  
L.6313-1 - 1<sup>er</sup> Actions de formation



Datadock

Orias

  
pôle emploi

## IAS NIVEAU 2

**Intitulé de la formation :** IAS Niveau 2

**Format de formation :** 100% e-learning

**Durée de la formation :** 150 heures

**Prérequis :** Il n'est pas nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, de connaissances ou prérequis de niveau de formation spécifique.

**Public visé :** Toute personne souhaitant exercer le métier de mandataire (d'intermédiaire) en Assurance (MA ou MIA). Il n'y a pas de diplôme nécessaire pour s'inscrire à la formation.

**Objectifs :**

- Répondre aux exigences posées par la loi pour les Intermédiaires en Assurance (délivrance d'un livret permettant l'inscription ORIAS).
- Acquérir le niveau de compétence professionnelle requis pour l'exercice de la profession d'Intermédiaire en Assurance de niveau 2 (IAS niveau 2).
- Obtenir en cas de succès, l'attestation de formation professionnelle et le livret IAS Niveau 2 permettant l'inscription à l'ORIAS.
- Permettre l'accès à la profession en répondant aux exigences de capacité professionnelle pour être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

**Compétences et aptitudes visées :**

- Être capable de maîtriser les compétences générales sur l'environnement juridique du secteur de l'assurance et de l'opération d'assurance.
- Savoir traiter la relation avec le client et la lutte contre le blanchiment.
- Les compétences techniques sur les différentes opérations d'assurance (assurance vie et capitalisation, assurance de personnes, assurance de biens et de responsabilités).
- Être capable d'instruire un dossier d'assurance et le présenter auprès des assureurs.

**Bloc de compétences :** Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

### Débouchés :

- Mandataire (d'intermédiaire) en Assurance (MA ou MIA)

### Documents remis à l'issue de la formation :

- Le livret de stage IAS Niveau 2 (150 heures) correspondant aux spécifications ORIAS.
- Attestation de formation Niveau 2 (Attestation de réussite au test final).
- Attestation d'assiduité sous forme de relevé de connexion.

**Tarif :** 590,00 € TTC (exonérée de TVA en application de l'article 261 - 4.4 du Code Général des Impôts.)

**Modalités d'accès :** Inscription à tout moment sur notre site internet [www.odyssee-developpement.fr](http://www.odyssee-developpement.fr) ou au 03 54 24 81 11

### Délais d'accès :

- Accès immédiat (Financement personnel)
- Accès à réception de l'accord de prise en charge

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Plateforme LMS : Les fonctionnalités et les contenus sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes ayant un handicap auditif. Les vidéos peuvent être visionnées en activant les sous-titres.

Pour toute autre personne en situation de handicap, un référent est à votre disposition par mail à [contact@odyssee-developpement.fr](mailto:contact@odyssee-developpement.fr), par téléphone au 03 54 24 81 11, ou sur l'outil e-learning.

### Méthode et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning à notre plateforme en ligne disponible 24h/24 et 7j/7 sur tout support (ordinateur, tablette, mobile, ...), le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'intermédiaire en assurance. Le temps minimum de formation est de 150 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Votre formateur Marc FLON est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [contact@odyssee-developpement.fr](mailto:contact@odyssee-developpement.fr), par téléphone au 03 54 24 81 11 du lundi au vendredi de 9h à 18h, ou sur l'outil e-learning.

### Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant devra passer un contrôle de connaissances.

L'ORIAS, l'organisme qui délivre l'habilitation et le numéro pour devenir Intermédiaire en Assurance, impose un taux de réussite 70% de moyenne. De notre côté, chaque cours est validé lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissance du cours.

### Taux de réussite à la formation :

Consulter le détail des taux de réussite en temps réel de cette formation sur le lien **Indicateurs de qualité** de notre site internet.

Programme : La formation se compose comme suit :

- Un tronc commun sur les savoirs généraux (50 heures)
- Les assurances de personnes : incapacité-invalidité-décès-dépendance-santé (20 heures)
- Assurances vie et capitalisation (30 heures)
- Les contrats collectifs (20 heures)
- Assurances de biens et de responsabilité (30 heures)

### **SAVOIRS GENERAUX (50 HEURES) :**

- 1.1. La présentation du secteur de l'assurance
- 1.2. Les entreprises d'assurances
- 1.3. L'opération d'assurance
- 1.4. Les différentes catégories d'assurance
- 1.5. L'intermédiation en assurance
- 1.6. La relation avec le client
- 1.7. La lutte contre le blanchiment

### **LES ASSURANCES DE PERSONNES : INCAPACITE-INVALIDITE-DECES-DEPENDANCE-SANTE (20 HEURES) :**

- 2.1. L'assurance contre les risques corporels (incapacité - invalidité- décès)
- 2.2. La dépendance
- 2.3. L'assurance complémentaire santé

### **ASSURANCES VIE ET CAPITALISATION (30 HEURES)**

- 3.1. La prise en compte des besoins
- 3.2. Les principales catégories de contrats
- 3.3. Les spécificités

## **LES CONTRATS COLLECTIFS (20 HEURES) :**

- 4.1. L'assurance de groupe
- 4.2. Contrats collectifs au profit des salariés

## **ASSURANCES DE BIENS ET DE RESPONSABILITE (30 HEURES) :**

- 5.1. L'appréciation et la sélection du risque
- 5.2. Les différents types de contrats
- 5.3. Les assurances des risques d'entreprises
- 5.4. La présentation des garanties et la tarification
- 5.5. La vie du contrat